

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Sentinel X400 Rapid dose 250ml

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale  
Sentinel X400 Rapid dose 250ml

Autres noms / Synonymes  
X400 250ml, X400 concentrate

N° de produit  
12301-0069

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange  
Désembouant pour systèmes de chauffage central

Utilisations déconseillées  
Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise  
**Sentinel Performance Solutions LTD**  
7650 Daresbury Park  
Daresbury  
WA14 4BS Warrington  
England  
+44 1928 704 330

Distributeur  
**Sentinel Performance Solutions Ltd**  
Cité Descartes - 16 rue Albert Einstein  
77420 CHAMPS SUR MARNE  
France  
+33 (0)1 64 15 22 40  
33 (0)1 64 15 22 57

Personne à contacter  
Service clients

Courriel  
customer.services@sentinelprotects.com

Révision  
23/01/2025

Version de la fiche de données de sécurité  
1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1928 704 320

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol 3; H229, Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger  
Sans objet.

Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (H229)  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence

Générales

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)  
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. (P251)

Intervention

-

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. (P410+P412)

Élimination

Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

2-Propenoic acid, polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt, sodium salt  
hydroxyde de sodium  
soude caustique

Autre étiquetage

Le produit contient un produit biocide.

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.  
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

| Produit/composant                                                                                                       | Identifiants                                                                | % w/w  | Classification                                                                                                                                                                                 | Note |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2-Propenoic acid, polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt, sodium salt | N° CAS : 136903-34-9<br>N° CE: 869-515-3<br>REACH:<br>N° index :            | 10-15% | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318                                                                                                                                                        |      |
| hydroxyde de sodium soude caustique                                                                                     | N° CAS : 1310-73-2<br>N° CE: 215-185-5<br>REACH:<br>N° index : 011-002-00-6 | 3-5%   | Met. Corr. 1, H290<br>Skin Corr. 1A, H314                                                                                                                                                      |      |
| 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium                                    | N° CAS : 3811-73-2<br>N° CE: 223-296-5<br>REACH:<br>N° index : 613-344-00-7 | <0.05% | Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (SCL: 100,00 %, M=100) |      |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

## Autres informations

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

##### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

##### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

##### Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime. Demandez l'assistance d'un médecin.

##### Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

##### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Récipient sous pression. En cas d'incendie ou de chauffage, la pression augmente et risque de faire exploser le conteneur.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Certains oxydes de métal

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
- Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
- Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
- Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
- Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
- Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
- Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Les compatibilités en matière de conditionnement
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- Conditions de stockage
- Sec, frais et bien ventilé
- < 50°C
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
- Matières incompatibles
- Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
- Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
- hydroxyde de sodium
- soude caustique
- Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2
- Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

DNEL

hydroxyde de sodium

soude caustique

| Durée :                                         | Voie d'exposition : | DNEL :  |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------|
| Effets locaux à long terme - population globale | Inhalation          | 1 mg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs       | Inhalation          | 1 mg/m³ |

- PNEC
- Aucune information disponible.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
- Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

### Mesures techniques

Appliquez les précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Fournir une ventilation générale et locale adéquate par aspiration.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

#### Généralités

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

#### Protection de la peau

| Recommandé                               | Type/Catégorie | Normes |                                                                                      |
|------------------------------------------|----------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisez des vêtements de travail dédiés | -              | -      |  |

#### Protection des mains

| Matériel                                    | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes |
|---------------------------------------------|------------------------|-------------------------|--------|
| Rien de spécial quand utilisé tel que prévu | -                      | -                       | -      |

#### Protection des yeux

| Type                | Normes |                                                                                       |
|---------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux | EN166  |  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Aérosol

#### Couleur

Jaune pâle, Jaune, Ambre

#### Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

#### pH

6.85-7.20

#### Densité (g/cm³)

-

#### Densité relative

1.087 - 1.095 (25 °C)

#### Viscosité cinématique

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Caractéristiques des particules**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation (°C)

-6 to -4

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)

Ne s'applique pas aux aérosols.

Point d'ébullition (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Pression de vapeur

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Densité de vapeur relative

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Température de décomposition (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

Point d'éclair (°C)

Aucune information disponible

Inflammabilité (°C)

Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune information disponible

Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune information disponible

**Solubilité**

Solubilité dans l'eau

Soluble (Miscible with water)

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**9.2. Autres informations**

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Non oxidising

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Influences mécaniques (par exemple; choc, pression, impact et frottement). Le feu, les étincelles ou d'autres sources d'allumage.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

## Toxicité aiguë

|                     |                                                                                                                         |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant   | 2-Propenoic acid, polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt, sodium salt |
| Méthode d'essai :   | OCDE 401                                                                                                                |
| Espèce :            | Rat                                                                                                                     |
| Voie d'exposition : | Orale                                                                                                                   |
| Test :              | DL50                                                                                                                    |
| Valeur :            | 5000 mg/kg                                                                                                              |

|                     |                                                                                                                         |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant   | 2-Propenoic acid, polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt, sodium salt |
| Méthode d'essai :   | OCDE 402                                                                                                                |
| Espèce :            | Rat                                                                                                                     |
| Voie d'exposition : | Cutanée                                                                                                                 |
| Test :              | DL50                                                                                                                    |
| Valeur :            | 2000 mg/kg                                                                                                              |

|                     |                                     |
|---------------------|-------------------------------------|
| Produit/composant   | hydroxyde de sodium soude caustique |
| Méthode d'essai :   | OCDE 401                            |
| Espèce :            | Lapin                               |
| Voie d'exposition : | Orale                               |
| Test :              | DL50                                |
| Valeur :            | 500 mg/kg                           |

|                     |                                                                                      |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant   | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai :   | OCDE 401                                                                             |
| Espèce :            | Rat                                                                                  |
| Voie d'exposition : | Orale                                                                                |
| Test :              | CL50                                                                                 |
| Valeur :            | 750 mg/kg                                                                            |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 403                                                                             |
| Espèce :          | Rat                                                                                  |
| Test :            | CL50                                                                                 |
| Valeur :          | 2.7 mg/L                                                                             |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 402                                                                             |
| Espèce :          | Lapin                                                                                |
| Test :            | DL50                                                                                 |
| Valeur :          | 700 mg/kg                                                                            |

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 Product no.: 12301-0069

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

**Autres informations**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

|                   |                                                                                                                         |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 2-Propenoic acid, polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt, sodium salt |
| Espèce :          | Poisson, Brachydanio rerio                                                                                              |
| Durée :           | 96 heures                                                                                                               |
| Test :            | CL50                                                                                                                    |
| Valeur :          | 100 mg/L                                                                                                                |

|                   |                                                                                                                         |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 2-Propenoic acid, polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt, sodium salt |
| Espèce :          | Daphnie                                                                                                                 |
| Durée :           | 48 heures                                                                                                               |
| Valeur :          | 100 mg/kg                                                                                                               |

|                   |                                        |
|-------------------|----------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodium<br>soude caustique |
| Espèce :          | Poisson                                |
| Durée :           | 96 heures                              |
| Test :            | CL50                                   |
| Valeur :          | 55.6 mg/L                              |

|                   |                                        |
|-------------------|----------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodium<br>soude caustique |
| Espèce :          | Daphnie, Daphnia magna                 |
| Durée :           | 48 heures                              |
| Test :            | CE50                                   |
| Valeur :          | 40-240 mg/L                            |

|                   |                                        |
|-------------------|----------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodium<br>soude caustique |
| Méthode d'essai : | OCDE 203                               |
| Espèce :          | Poisson, Oncorhynchus mykiss           |
| Durée :           | 96 heures                              |
| Test :            | CL50                                   |
| Valeur :          | 45.5 mg/L                              |

|                   |                                        |
|-------------------|----------------------------------------|
| Produit/composant | hydroxyde de sodium<br>soude caustique |
| Méthode d'essai : | OCDE 203                               |
| Espèce :          | Poisson, Gambusia affinis              |
| Durée :           | 96 heures                              |
| Test :            | CL50                                   |
| Valeur :          | 125 mg/L                               |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 202                                                                             |
| Espèce :          | Daphnie                                                                              |
| Durée :           | 48 heures                                                                            |
| Test :            | CE50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.055 mg/L                                                                           |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 203                                                                             |
| Espèce :          | Poisson, Brachydanio rerio                                                           |
| Durée :           | 96 heures                                                                            |
| Test :            | CL50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.019 mg/L                                                                           |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 201                                                                             |
| Espèce :          | Algues, Selenastrum capricornutum                                                    |
| Durée :           | 72 heures                                                                            |
| Test :            | CE50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.46 mg/L                                                                            |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 202                                                                             |
| Espèce :          | Daphnie                                                                              |
| Durée :           | 48 heures                                                                            |
| Test :            | CE50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.022 mg/L                                                                           |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 203                                                                             |
| Espèce :          | Poisson, Brachydanio rerio                                                           |
| Durée :           | 96 heures                                                                            |
| Test :            | CL50                                                                                 |
| Valeur :          | 0.00767 mg/L                                                                         |

|                   |                                                                                      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit/composant | 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium |
| Méthode d'essai : | OCDE 201                                                                             |
| Espèce :          | Algues, Selenastrum capricornutum                                                    |
| Durée :           | 72 heures                                                                            |
| Test :            | CSEO                                                                                 |
| Valeur :          | 0.08 mg/L                                                                            |

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

Sans objet.

## Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|      | 14.1<br>ONU | 14.2<br>Désignation officielle de transport | 14.3<br>Classe(s) de danger pour le transport                                                                                                     | 14.4<br>PG* | 14.5.<br>Env** | Autres<br>informatio<br>ns :                                                                                                          |
|------|-------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR  | UN1950      | AÉROSOLS                                    | Classe: 2<br>Étiquettes: 2.2<br>Code de classification: 5A<br>   | -           | Non            | Quantités<br>limitées: 1 L<br>Code de<br>restriction<br>en tunnels:<br>(E)<br>Voir ci-<br>dessous<br>pour plus<br>d'informatio<br>ns. |
| IMDG | UN1950      | AEROSOLS                                    | Classe: 2<br>Étiquettes: 2.2<br>Code de classification: 5A<br>  | -           | Non            | Quantités<br>limitées: 1 L<br>EmS: F-D S-<br>U<br>Voir ci-<br>dessous<br>pour plus<br>d'informatio<br>ns.                             |
| IATA | UN1950      | AEROSOLS                                    | Classe: 2<br>Étiquettes: 2.2<br>Code de classification: 5A<br> | -           | Non            | Voir ci-<br>dessous<br>pour plus<br>d'informatio<br>ns.                                                                               |

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

## d'environnement

### Limites d'utilisation

Aucune particulière.

### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

### Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

### Autre

Sans objet.

### Sources

Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol modifié par Décret n° 2014-840 du 24 juillet 2014 portant modification des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosol

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H312, Nocif par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
sc = les autres déchets soumis à contrôle  
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SE = Scénario d'Exposition  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée  
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### Autre

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Validé par

ADB

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.  
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.  
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.  
Pays-langue : FR-fr